Partenariat local de prévention

Comines-Warneton

Je souhaite devenir membre du PLP de mon quartier et j'accepte de rejoindre le groupe WhatsApp qui y est dédié.

NOM : .....

Prénom : .....

Rue & n° : .....

CP et commune : .....

N° de GSM : .....

Adresse e-mail : .....

Je suis un ☐ Particulier ☐ Professionnel

Si professionnel, nom de l'entreprise : .....

J'accepte et m'engage à respecter les conditions reprises dans le règlement d'ordre intérieur du PLP repris au verso de ce document.

Formulaire à remettre :

- À votre agent de quartier
- À l'accueil du Commissariat central de Comines
  - 13, rue de Warneton 7780 Comines
  - Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 13h)
- Par mail à l'adresse info@polcom.be

Les données à caractère personnel transmises pour l'inscription au PLP sont traitées de manière conforme à la loi du 30/07/2018 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Extrait du règlement d'ordre intérieur du Partenariat local de prévention de la zone de Police de Comines-Warneton.

Un Partenariat local de prévention est un accord de collaboration structuré entre les citoyens et la police locale dans un quartier délimité qui contribue aux objectifs suivants :

- Accroitre le sentiment de sécurité
- Renforcer la cohésion sociale
- Accroitre la prise de conscience de l'importance de la prévention de la criminalité
- Réduire la criminalité, ou dans le cadre d'une approche intégrale de la sécurité, transférer l'information relative à la prévention incendie et à l'intoxication au CO
- Atteindre une collaboration entre citoyens et policiers par le biais d'un échange d'informations, etc.

Tout le monde est libre d'adhérer positivement au projet PLP. Le membre du PLP peut mettre fin à sa participation à n'importe quel moment.

Afin d'atteindre ces objectifs, un PLP mettre en place un système d'échange d'informations entre les services de Police et les membres du PLP; et ce au moyen d'un plan de communication préalablement discuté, et diffusera des conseils de prévention à l'attention des membres du PLP.

Les délits et actes suspects sont signalés aux services de Police (101, 112 ou le numéro de la Police locale). Les services de Police ont le devoir de garder anonyme la source de l'information.

L'appréciation et la gestion de l'information, des déclarations ou des plaintes incombent uniquement aux services de Police. Le coordinateur est uniquement la personne intermédiaire dans l'échange d'informations entre les services de Police et le PLP. La décision de démarrer un PLP et les mesures à prendre appartiennent aux services de Police en concertation et en collaboration avec le coordinateur.

Le coordinateur PLP veille à ce que tous les messages, qui donnent lieu au lancement du PLP, soient mis à la disposition des membres du PLP, sauf si un membre PLP n'est pas accessible ou quand le coordinateur est dans l'impossibilité de réaliser la transmission du message selon le plan de communication. Le PLP n'est PAS une garde civile et ne mène PAS de patrouilles. Les membres PLP ne peuvent pas assumer de fonction policière ou intervenir au nom des services de Police. Les membres peuvent, par contre, montrer clairement leur participation au PLP par l'utilisation d'un autocollant propre au PLP.

Le projet PLP sera évalué régulièrement en concertation avec les membres, le(s) coordinateur(s), le(s) service(s) de Police et l'autorité locale.

Les coordonnées des membres dont le PLP dispose seront uniquement utilisées pour le fonctionnement du PLP et ce, conformément à la loi de protection de la vie privée.

Le présent règlement d'ordre intérieur est établi selon les dispositions de la circulaire relative aux réseaux d'information de quartier du Ministre de l'Intérieur et de la charte locale qui établit la collaboration du PLP avec les autorités locales et les services de Police.

Le présent règlement d'ordre intérieur est établi en double exemplaires. Un exemplaire sera signé par le membre PLP et restitué au coordinateur. Le deuxième exemplaire reste chez le membre PLP.

NOM + signature du coordinateur

NOM + signature du membre PLP